

BARÈME D'HONORAIRES

En date du 1er janvier 2025

TRANSACTION	
PRESTATIONS	HONORAIRES TTC ⁽¹⁾
Mandat de vente⁽²⁾ (par tranches de prix)	
0 € à 150 000 €	7 000 € maximum
150 001 € à 170 000 €	8 000 € maximum
170 001 € à 200 000 €	9 000 € maximum
200 001 € à 225 000 €	10 000 € maximum
225 001 € à 250 000 €	11 000 € maximum
250 001 € à 270 000 €	12 000 € maximum
270 001 € à 300 000 €	13 000 € maximum
300 001 € à 350 000 €	14 000 € maximum
Au dessus de 350 001 €	4 % maximum
Mandat de recherche⁽³⁾	
	5 % maximum
Terrains⁽²⁾	
	10 000 € maximum
Terrain avec division parcellaire⁽²⁾	Sur devis
Locaux commerciaux ou d'activités⁽²⁾	
	Sur devis
LOCATION ⁽⁴⁾	
PRESTATIONS	HONORAIRES TTC ⁽¹⁾
Réalisation des visites Constitution du dossier locataire Rédaction du bail	8 € / m²
État des lieux	3 € / m²
Locaux commerciaux ou d'activités	Sur devis

(1) Honoraires TVA incluse au taux de 20%

(2) Honoraires à charge vendeur

(3) Honoraires à charge acquéreur

(4) Honoraires à charge bailleur et locataire, tenant compte du plafonnement des honoraires prévu par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Conformément à l'arrêté du 26 janvier 2022, ce barème est affiché de manière visible et lisible dans nos locaux et sur notre site internet.

L'agence ne reçoit aucun fonds, effet ou valeur.